



Envoyé en préfecture le 12/03/2026  
Reçu en préfecture le 12/03/2026  
Publié le  
ID : 030-213002884-20260310-DEL\_2026\_06-DE

## **DÉCISION DU MAIRE** **N°2026-03**

### **Objet : Contrat d'entretien et de maintenance panneaux photovoltaïques – IBERIS SOLAR**

Le Maire de la Commune de Saint-Nazaire,

**Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération n°8 du Conseil municipal en date du 23 mai 2020 relative aux délégations accordées au Maire en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que l'école LEONA TRIBES dispose de panneaux photovoltaïques et qu'il convient d'assurer la maintenance des dits panneaux ;

### **DECIDE**

**ARTICLE 1** : De signer le contrat d'entretien et de maintenance panneaux photovoltaïques avec la société IBERIS SOLAR.

**ARTICLE 2** : Le présent contrat est conclu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception adressée par la partie dénonçant à l'autre 2 mois avant l'arrivée du terme du contrat.

**ARTICLE 3** : Les prestations seront facturées :

Prix de l'abonnement annuel : 750 € HT soit 900 € TTC.

Option :

Intervention sur appel : 150 € HT soit 180 € TTC

Heure supplémentaire d'intervention : 80 € HT soit 96 € TTC

**ARTICLE 4** : La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

St Nazaire, le 27/02/2026

**Le Maire, Gérald MISSOUR**